

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le deux du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 28 juin 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : JUSTE Hubert

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Cédric NICOLET secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL – Sentiers de randonnée – 27 mai / 24 juin 2021 (Serge MONNET)

M. Bouquet a présenté la nouvelle politique du département concernant la gestion des sentiers de randonnée pédestre. Les sentiers sont classés selon 3 niveaux : Niveau 1 à la charge du département, Niveau 2 à la charge de la CCLL, Niveau 3 à la charge des communes. La commune d'Amondans est concernée un sentier en niveau 1 (GR) et 1,6 km en niveau 2 (boucle PDIPR n° 50 – La boucle du moine). La CCLL souhaite trouver des partenaires locaux pour l'entretien des sentiers de niveau 2 moyennant un éventuel fond de concours.

CCLL – 29 juin 2021

OPAH : Une étude préalable au lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera conduite à l'automne.

PTRE : Dans le cadre de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, le conseil adopte le nouveau plan de financement permettant le recrutement d'un animateur et d'un accompagnateur ainsi que la prestation de réalisation d'audit énergétiques et accompagnement technique, d'un montant total de 912 500 € sur 3 ans, avec une demande de subventions de 602 500 € à la région.

Ordures ménagères : Le conseil valide les rapports annuels 2019 et 2020 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères.

Broyeur : la CCLL a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux qui pourra être mis à disposition des communes moyennant une convention. Le conseil valide les termes de la convention (part fixe de 50 € + 30 € / heure).

Nautiloue : Le conseil valide le remboursement aux usagers des séances d'activités non dispensées en raison de la fermeture COVID.

Tourisme : Le conseil valide la modification des modalités de collecte de la Taxe de Séjour qui sera désormais reversée par les hébergeurs 3 fois par an au lieu d'un seul paiement annuel. Le conseil valide la signature de la nouvelle convention avec l'Union de Randonnée Verte qui encadre le travail des baliseurs pour l'entretien des sentiers de randonnée.

SPANC : Le conseil adopte les nouveaux tarifs du SPANC : Contrôle d'installation lors des ventes immobilières : 200 € / Contrôle de conception d'une nouvelle installation : 150 € / Contrôle de réalisation d'une nouvelle installation : 60 € / Contrôle de bon fonctionnement (tous les 8 ans) : 110 €.

Économie : Le conseil valide les aides à l'immobilier d'entreprise suivantes : SCI AMJG – Acquisition d'un bâtiment de stockage à Merey-sous-Montrond (4179 €) SCI la Tourelle / El Joël Roy – Réhabilitation d'un gîte de groupe à Buffard (464 €) En aparté – Réfection de la vitrine du magasin à Ornans (275 €) Numéro 25 – Réfection de la vitrine du magasin Mademoiselle à Ornans (1098 €)

Le conseil valide la vente de 2 parcelles à la ZAE d'Amancey, à M. Delmelle (26 981 € HT) et à la SCAF de Flagey Silley Chassagne (82482 € HT)

Maison des services : le conseil a retenu le cabinet KRUZIC Architecte (86 274 €) pour la maîtrise d'œuvre de l'extension des services à Amancey.

Culture : le conseil valide le règlement d'attribution des subventions pour les trails sur notre secteur qui sera désormais

déterminé en fonction du nombre de coureurs.

Finances : le conseil valide les comptes administratifs et comptes de gestion 2020 et la reprise définitive des résultats 2020.

Établissement France Service : Le conseil valide le recrutement de 2 agents pour la mise en place d'un établissement France Service à Omans

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Coupe de bois : La commune d'Amondans n'a finalement pas été retenue par l'ONF dans l'opération de coupe des résineux affectés par les scolytes (cela concernait potentiellement les résineux aux Epesses, dans la parcelle 21).

SORTIE DE LA COMMUNE DE LEVIER-LABERGEMENT DU NAVOIS DU SFBM

Le 7 avril 2021, le conseil syndical du Syndicat Forestier Bolandoz Myon a délibéré favorablement pour la sortie du syndicat de la commune de Labergement du Navois qui avait demandé à en sortir suite à sa fusion avec la commune de Levier.

Les communes membres du SFBM sont invitées à se prononcer sur cette sortie de la commune de Labergement du Navois du Syndicat Forestier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune d'Amondans donne un avis favorable à la sortie de Labergement du Navois – Levier du SFBM.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Urbanisme : Une demande de permis de construire a été déposée par l'Espace Beltane pour la rénovation du bâtiment au fond du parc en chalet. Une demande de permis de construire a été déposée par le GAEC Roncet pour la construction de 3 bassins de lagunae pour le traitement des effluents de l'exploitation.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 3 septembre 2021, sauf si une décision urgente nécessitait de le réunir pendant l'été.